

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 31 mars 2017 à 20 heures 30**

Présents : Christian BREC, Thierry BARBIER, Isabelle TEINTURIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Michèle GALLEGO, Sophie Brigitte SCHAFFER-BONFIGLIO, Pierre CUEVAS, Jean-Michel LE FOLL, Bernard MARGOT, Guy TRINQUART Franck LEROY, Christian WODRINSKI et Pierre GABILLAUD.

Absent : Pierre ARRAUD (ayant donné pouvoir à Guy TRINQUART).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

Ordre du jour :

- Budget eau et assainissement : vote du compte administratif 2016,
- Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2016 du trésorier,
- Budget eau et assainissement : approbation de l'affectation du résultat 2016 pour le budget 2017,
- Budget eau et assainissement : vote des tarifs 2017,
- Vote du budget eau et assainissement 2017,
- Budget action économique : vote du compte administratif 2016,
- Budget action économique : approbation du compte de gestion 2016 du trésorier,
- Budget action économique : approbation de l'affectation du résultat 2016 pour le budget 2017,
- Vote du budget action économique 2017,
- Vote des taxes directes locales,
- Budget principal : vote du compte administratif 2016,
- Budget principal : approbation du compte de gestion 2016 du trésorier,
- Budget principal : approbation de l'affectation du résultat 2016 pour le budget 2017,
- Vote du budget principal 2017,
- Vote du plan de financement pour l'acquisition de véhicules électriques,
- Vote du plan de financement concernant le projet d'aménagement du centre-bourg,
- Confirmation du prix de vente de parcelles,
- Demande de subvention exceptionnelle de la part du collègue.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2017:

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2017 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

Budget eau et assainissement : vote du compte administratif 2016 :

Le trente-et-un mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	95 282,73	0,00	197 087,12	0,00	292 369,85
Opérations de l'exercice	123 813,22	137 812,75	34 025,26	31 265,20	157 838,48	169 077,95
TOTAUX	123 813,22	233 095,48	34 025,26	228 352,32	157 838,48	461 447,80

Résultat de clôture	0,00	109 282,26	0,00	194 327,06	0,00	303 609,32
Restes à réaliser			1 080,00	0,00	1 080,00	0,00
TOTAUX CUMULES	123 813,22	233 095,48	35 105,26	228 352,32	158 918,48	461 447,80
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	109 282,26	0,00	227 272,32	0,00	336 554,58

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
-reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
-vote et arrête, **à l'unanimité**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget eau et assainissement : compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier comptable :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget eau et assainissement : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	197 087,12
	Recettes réalisées :	31 265,20
	Dépenses réalisées :	34 025,26
	Solde d'exécution :	194 327,06
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	194 327,06
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	13 999,53
	Résultat antérieur reporté :	95 282,73
	Résultat à affecter :	109 282,26

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	109 282,26
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote des tarifs eau et assainissement :

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs de 2012 en eau et assainissement afin de maintenir l'équilibre budgétaire pour 2017, à savoir :

-prix de vente du mètre cube d'eau : 1,65 euro hors taxes

-prix de vente du mètre cube d'eau assainie : 1,54 euro hors taxes

-abonnement 2017 pour l'eau :

-compteurs diamètre 15 : 45 euros hors taxes

-gros compteurs (SITRAM avec deux compteurs, un au collège Hervé Faye, un au Crédit Agricole, un au gymnase, un au local Atout Brenne, un aux studios de La Grande Ouche, un à la MARPA et un à l'immeuble de la résidence de la Ganne) : 217,06 euros hors taxes

-abonnement 2017 pour l'assainissement : 35 euros hors taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la proposition du Maire pour l'année 2017.

Vote du budget eau et assainissement 2017 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget eau et assainissement 2017, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de voter le budget eau et assainissement 2017 qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement : 241 842,26 €

-Recettes de fonctionnement : 241 842,26 €

-Dépenses d'investissement : 414 753,02 €

-Recettes d'investissement : 414 753,02 €

Budget action économique : vote du compte administratif 2016 :

Le trente-et-un mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	123 296,00	0,00	17 799,37	0,00	141 095,37
Opérations de l'exercice	4 007,43	37 411,34	5 489,63	35 131,00	9 497,06	72 542,34
TOTAUX	4 007,43	160 707,34	5 489,63	52 930,37	9 497,06	213 637,71
Résultat de clôture	0,00	156 699,91	0,00	47 440,74	0,00	204 140,65
Restes à réaliser			0,00	53 631,04	0,00	53 631,04
TOTAUX CUMULES	4 007,43	160 707,34	5 489,63	106 561,41	9 497,06	267 268,75
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	156 699,91	0,00	101 071,78	0,00	257 771,69

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête, **à l'unanimité**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget action économique : compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier comptable :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget action économique : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	17 799,37
	Recettes réalisées :	35 131,00
	Dépenses réalisées :	5 489,63
	Solde d'exécution :	47 440,74
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	47 440,74
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	33 403,91
	Résultat antérieur reporté :	123 296,00
	Résultat à affecter :	156 699,91

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	156 699,91
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget action économique 2017 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget action économique 2017, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de voter le budget action économique 2017 qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement :	191 299,75 €
-Recettes de fonctionnement :	191 299,75 €
-Dépenses d'investissement :	232 507,23 €
-Recettes d'investissement :	232 507,23 €

Vote des taxes directes locales :

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la baisse, le maintien ou l'augmentation des taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux des taxes directes locales (d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti), soit :

- taxe d'habitation : 12,70 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,82 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,45 %

Budget principal : vote du compte administratif 2016 :

Le trente-et-un mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	57 631,71	0,00	10 831,81	0,00	68 463,52
Opérations de l'exercice	1 018 063,30	1 012 257,82	156 869,90	180 298,84	1 267 171,96	1 282 904,49
TOTAUX	1 018 063,30	1 069 889,53	156 869,90	201 964,65	1 267 171,96	1 410 837,29
Résultat de clôture	0,00	51 826,23	31 065,30	0,00	0,00	20 760,93
Restes à réaliser			212 010,84	68 584,19	212 010,84	68 584,19
TOTAUX CUMULES	1 018 063,30	1 069 859,53	368 880,74	194 368,79	1 386 944,04	1 264 258,32
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	51 826,23	174 511,95	0,00	122 685,72	0,00

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

-vote et arrête, **à l'unanimité**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget principal : compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier comptable :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget principal : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 :

Investissement	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	10 831,81
	Recettes réalisées :	114 972,79
	Dépenses réalisées :	156 869,90
	Solde d'exécution :	-31 065,30

Provisions non employées :	0,00
Restes à réaliser recettes :	68 564,19
Restes à réaliser dépenses :	212 010,84
Besoin de financement :	-174 511,95
Excédent de financement :	

Fonctionnement

Résultat de l'exercice :	-5 805,48
Résultat antérieur reporté :	57 631,71
Résultat à affecter :	51 826,23

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	51 826,23
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	0,00
(reprise au compte 002 dans le budget n + 1)	

Vote du budget principal 2017 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget principal 2017, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de voter le budget principal 2017 qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement :	1 027 911,89 €
-Recettes de fonctionnement :	1 027 911,89 €
-Dépenses d'investissement :	1 083 900,87 €
-Recettes d'investissement :	1 083 900,87 €

Vote du plan de financement pour l'acquisition de véhicules électriques :

Le Conseil municipal, vu la délibération du 27 janvier 2017 et après avoir examiné trois devis et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de voter le plan de financement suivant pour l'acquisition de deux véhicules électriques et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.A.R. 2017 et à signer tout document relatif à cette affaire, notamment le devis auprès de la société GOUPIL Industrie.

Acquisition de deux véhicules électriques :	35 320,50 € HT
Financement :	
Subvention du Conseil départemental au titre du F.A.R. :	18 591,00 €
Fonds propres (commune) :	<u>16 729,50 €</u>
Coût total H.T. de l'opération :	35 320,50 €

Vote du plan de financement concernant le projet d'aménagement du centre-bourg :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité**, de voter le plan de financement suivant concernant le projet d'aménagement du centre-bourg pour une première phase concernant la rue Emile Guinnepain, la place de l'église et les terrasses de Saint-Benoît-du-Sault et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.

Dépenses :

Travaux d'aménagement du centre-bourg phase 1 : (rue Emile Guinnepain et place de l'église)	367 070,00 € HT
Travaux d'aménagement des terrasses phase 1	329 670,00 € HT
Honoraires paysagiste :	51 559,00 € HT

Coût total de l'opération : **748 299 ,00 € HT**

Financement :

Subvention Région (aménagement d'espaces publics) : (Pays Val de Creuse-Val d'Anglin) :	110 121,00 €	(14,72 %)
Subvention Région (emploi économie touristique) :	82 417,50 €	(11,01 %)
Subvention Etat (Contrat de ruralité) :	187 074,75 €	(25 %)
Subvention Etat (D.E.T.R.) :	187 074,75 €	(25 %)
Subvention Etat (amendes de police) :	31 500,00 €	(4,21 %)
Fonds propres (commune) :	150 111,00 €	(20,06 %)

Total : **748 299,00 €**

Confirmation du prix de vente de parcelles de terrain :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 20 mai 2016, il décidait, à la demande de Monsieur Dominique SIMOND, la parcelle AC 186 et une partie de la parcelle AC 187 pour une surface totale de 135,80 m² (7 mètres par 19,40 mètres) à la condition que l'acquéreur fasse borner la surface à ses frais. Le prix du mètre carré de ces parcelles a été délibéré à 7,39 € le 18 novembre 2016. Monsieur SIMOND ayant fait procéder à un bornage, la parcelle concernée AC 187 est devenue la nouvelle parcelle AC 220.

Le Maire demande au Conseil municipal de confirmer le prix de vente pour ces deux parcelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme, **à l'unanimité**, le prix de vente des parcelles AC 186 et AC 220 à 7,39 € le mètre carré et autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Demande de subvention exceptionnelle de la part du collège :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier du Principal du collège Hervé Faye en date du 16 mars 2017 sollicitant la commune pour une aide exceptionnelle dans le cadre d'un voyage pédagogique dans la région du Delta de l'Ebre en Espagne du 28 mai 2017 au 2 juin 2017 qui concerne quatre élèves de Saint-Benoît-du-Sault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **par douze voix pour et trois abstentions**, pour le voyage pédagogique dans la région du Delta de l'Ebre en Espagne, du 28 mai 2017 au 2 juin 2017, une subvention exceptionnelle de 400 €, soit :

- 100 € pour Lucas BERNERON,
- 100 € pour Alice PICAUVET,
- 100 € pour Nicolas AUDONNET,
- 100 € pour Lisa ROFFET LABESSE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.